



DU PARCOURS ATYPIQUE À LA CARRIÈRE INNOVANTE : ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR LA TRAJECTOIRE DES TRAVAILLEURS SENIOR

Silna Borter

Mathias Rossi

Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion, Yverdon (Suisse)

Haute école de gestion, Fribourg (Suisse)

Silna.Borter@heig-vd.ch

Mathias.Rossi@hefr.ch

RÉSUMÉ

Le contexte macro-économique ainsi que les incitations politiques vont dans le sens d'un prolongement annoncé de la vie professionnelle. La rupture nette consécutive à la fin d'une carrière s'estompe en faveur d'une perception beaucoup plus floue du passage à l'inactivité professionnelle. La succession des périodes de crise économique ainsi que la fin de la loyauté réciproque entre collaborateurs et entreprises expose les travailleurs à des transitions professionnelles bienvenues ou forcées. Or, à 50 ans et plus, la réintégration au marché du travail est soumise aux filtres du recrutement, pour lesquels l'atypicité d'un parcours ou l'âge du postulant constituent des facteurs de moindre attractivité. L'objectif de cet article est en premier lieu d'identifier l'existence ainsi que les facteurs déterminants d'un moment de la carrière où il devient nécessaire de modifier son profil d'employabilité et de s'orienter vers une approche mettant un accent plus particulier sur le réseau plutôt que sur les compétences. Il apparaît que les difficultés à l'embauche apparaissent dès 40 ans et qu'il devient nécessaire, dès 45 ans, de gérer sa deuxième moitié de carrière. Nous avons ensuite déterminé dans quelle mesure une transition choisie conduisait à un parcours plus innovant qu'une transition contrainte. En l'occurrence, cette variable ne s'est pas avérée pertinente. Enfin, nous nous sommes appuyés sur l'approche de carrière de Schein pour déterminer que les ancrs de carrière privilégiés au moment de la période de pré-retraite déterminent le caractère innovant du parcours jusqu'à et au-delà de la retraite. Nous prônons en conclusion une approche de « flexi-employabilité », à promouvoir de manière tripartite à la fois auprès des travailleurs, des entreprises et de l'Etat.